

VOLET V : ANNEXES

" Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 04/10/19."

MAIRIE DE CRISTINACCE
20126 CRISTINACCE
Le Maire
Antoine VERSINI

Approuvée par arrêté préfectoral n° EA 2020 04 28 004
du 28/01/2020.

Pour la préfète, et par délégation,
le secrétaire général,

Alain Charrier

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE


ANNEXES

Version approuvée d'octobre 2019


Annexe n°1 : Arrêté Préfectoral du 21 juillet 2015 relatif au Zonage d'Assainissement

Annexe n°2 : Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique en date du 19 février 2009

Annexe n°3 : Profil de sol n°R1 « Ortu di Salamonu »

Date : 14 juin 2016	Profil Pédologique simplifié	N° de relevé : R1
Observateur : A. Maurin	Lieu-dit : L'ortu di Salamonu	Point GPS : 8°50'18.7397" E 42°14'15.8143" N
Commune : Cristinacce	N° parcelle cadastrale : 505 section A	
Géologie : granitoïde calco-alkalin	Géomorphologie : restanques en pierre sèche à mi-versant très pentu	Pente : < 5 %
Occupation du sol : en friche depuis 20 ans, ancienne culture fourragère.	Aspect de la surface : mélange herbacé rase en mosaïque	Topographie et eau : approvisionnement en eau supérieures aux précipitations, position d'accumulation
	<p>Description du sol :</p> <p>L'horizon de surface est très peu profond (quelques cm), d'aspect caillouteux comportant de gros graviers. Il accueille une strate herbacée assez diversifiée très rase. L'horizon racinaire ne dépasse pas les 20 cm de profondeur. On note assez peu d'activité biologique (faible présence de vers de terre). L'horizon suivant est uniforme, assez compact et s'étend sur plus de 70 cm de profondeur. Le socle n'a pas été atteint.</p> <p>Le sol est de type limoneux composé de 8 % d'argiles, de 37 % de limons et de 55 % de sables, il présente une texture équilibrée. Sol peu compact de couleur brun-rouille, il contient de petits agrégats grumeleux assez fins. Son pH est de 6,5. Sa porosité est de 48% et son humidité de 18%.</p>	

Annexe n°4 : Profil de sol n°R2 « Chjusella »

Date : 14 juin 2016	Profil Pédologique simplifié	N° de relevé : R2
Observateur : A. Maurin	Lieu-dit : Chjusella	Point GPS : 8°50'8.5618" E 42°14'22.7656" N
Commune : Cristinacce	N° parcelle cadastrale : 66 section A	
Géologie : granitoïde calco-alkalin	Géomorphologie : bas de versant	Pente : < 3 %
Occupation du sol : espace forestier jeune (chênes blancs dominants), présence unique de la strate arbustive. Anciens jardins cultivés il y a 20 ans.	Aspect de la surface : épaisse couche d'humus composée de feuilles mortes	Topographie et eau : approvisionnement en eau supérieures aux précipitations, position d'accumulation
	<p>Description du sol :</p> <p>L'horizon de surface est assez profond (une dizaine de cm), formant une épaisse couche d'humus composée de feuilles mortes en décomposition, y sont exclues toutes strates herbacées comme arbustives. On note une activité biologique importante (nombreux vers de terre, cloportes).</p> <p>L'horizon racinaire, d'aspect uniforme, est très dense sur les 18 premiers cm, il peut être très profond localement (supérieur à 50 cm) lorsqu'il contient le système racinaire des chênes blancs (dominants) ou verts. Le socle n'a pas été atteint.</p> <p>Le sol est de type limoneux-sableux composé de 5 % d'argiles, de 30 % de limons et de 65 % de sables, il présente une texture équilibrée. Sol meuble de couleur brun-noir, il contient d'assez grosse motte friable sous les doigts. Son pH est de 7,5. Sa porosité est de 55% et son humidité de 17%.</p>	

Annexe n°5 : Méthode de calcul des pentes

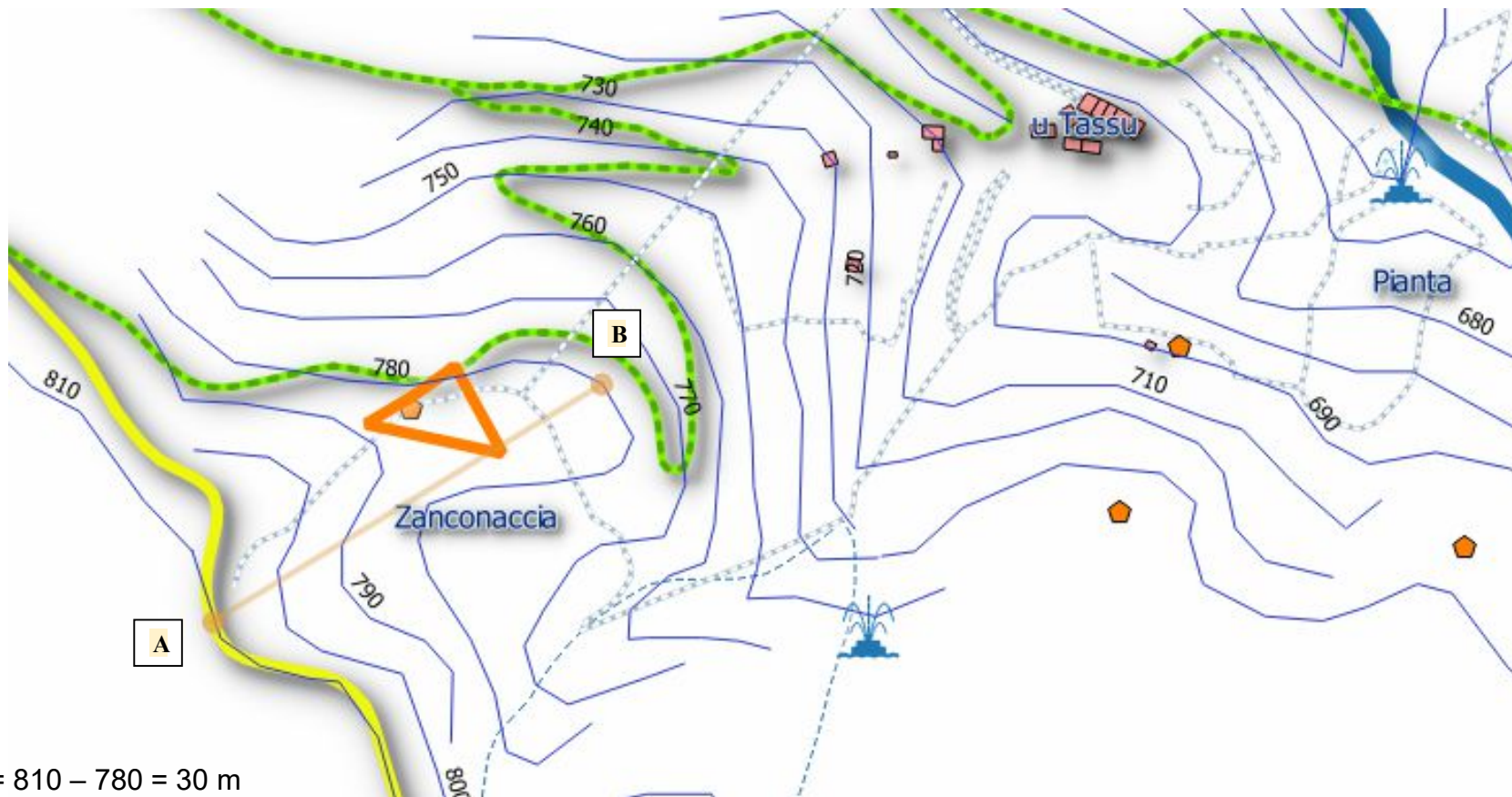
Préambule : Le critère de pente est un élément essentiel pour déterminer le niveau de cultivabilité d'une terre. La méthode de transcription des espaces agricoles fournie par l'AAUC indique que la pente peut être calculée à partir des données du MNT-Alti régional, généré à partir de la BD-ALTI de l'IGN (une courbe de niveau tous les 25 m).

Or le travail d'identification des espaces agricoles est réalisé à l'échelle de la parcelle cadastrale (entre 4 et 5millième). Pour éviter au maximum les erreurs de calcul liés aux jeux d'échelle, il a été choisi de travailler directement sur les courbes de niveau de la carte topographique de l'IGN (une courbe de niveau tous les 10 m), donnée plus précise que la BD-ALTI régionale.

Sans créer de MNT, la pente est calculée de manière « classique » : il suffit de mesurer la distance D (en mètres) sur le terrain séparant 2 points puis de compter les courbes de niveau pour connaître le dénivelé d (en mètres) entre ces 2 points.

$$\text{Pente (\%)} = (\text{dénivelé } d / \text{distance } D) * 100$$

Exemple de calcul de pente sur l'ESA n°E au-dessus du village d'u Tassu au lieu-dit « Zanconaccia » :



Dénivelé d = 810 – 780 = 30 m

Distance D = 195 m (distance mesurée entre le point A et le point B avec la règle de l'outil SIG)

Pente = (30 /195) * 100 = 15,4 %